

CIRQU'AOUETTE

ADRESSE : 25/27 rue Auguste Lançon 75013 Paris

TELEPHONE : 01 45 80 29 75 /06 50 20 09 55

SITE : www.cirquaouette.org

@COURRIEL : info@cirquaouette.org

DIRECTRICE : Juliette PAKULA

RELATION ADHERENT : Sophie PAJER

ORGANISATION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

CIRQU'AOUETTE, association loi 1901, est un centre d'initiation aux arts et techniques du cirque.

Enregistrée sous les numéros : Siret : 41859077400026, Code A.P.E : 8552Z, elle dispose de plusieurs agréments :

Agrément Fédération Française des Ecoles de Cirque : Pratique Amateur n°75150, depuis 1997.

Marché Public de la Direction des Affaires Scolaires de l'Action Educative et Périscolaire de la ville de Paris, depuis

1998. Agrément Ministériel Jeunesse et Sport : Education Populaire n°75 JEP 08-13, depuis 2000. Habilitation

Délégation Académique aux Arts et à la Culture du Rectorat de PARIS, depuis 2005.

CIRQU'AOUETTE est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 40975 75 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France.

L'école accueille les enfants à partir de 2 ans de façon fixe et régulière et propose des stages tout au long de l'année.

1-INSCRIPTION

✓ Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 juin et toute l'année en fonction des disponibilités de place dans les cours.

L'adhésion à l'association est de 30€ pour l'année et n'est jamais remboursée.

Pour les séances Eveil Corporel l'adhésion à l'association est de 44€ (1 parent + 1 enfant) pour l'année et n'est jamais remboursée.

✓ Les adhérents doivent avoir pris connaissance et accepté les statuts, le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'école, remis avec le dossier de préinscription ou d'inscription.

2-DECOUPAGE DE L'ANNEE

✓ Les cours débuteront le lundi 14 septembre 2020

✓ Les cours se termineront le dimanche 04 juillet 2021

✓ Les activités s'arrêtent durant les vacances scolaires (zone C)

3-CERTIFICAT MEDICAL-ASSURANCE

✓ Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ou une décharge médicale (*à demander par mail*) doit être fourni.

Le certificat ou la décharge doit être remis lors du premier cours.

L'absence du certificat médical ou de la décharge peut entraîner l'exclusion aux cours.

✓ Les adhérents régulièrement inscrits à l'activité et à jour de leur cotisation sont assurés par la licence fédérale pour les risques liés à l'activité.

✓ Tout accident d'une personne non inscrite ne saurait engager l'Association.

✓ Tout accident survenant hors des cours ne saurait être de la responsabilité de CIRQU'AOUETTE.

4-FORFAIT ANNUEL

✓ Il est dû par tous les adhérents inscrits au cours.

✓ La cotisation annuelle doit être réglée le premier mois qui débute les activités.

✓ S'agissant d'un forfait annuel, il doit être réglé quel que soit le nombre de séances auquel participe l'adhérent. Il prend en compte les différentes périodes de vacances. Les cours auxquels les adhérents ne participent pas sont perdus et non récupérables.

✓ Le forfait annuel n'est remboursable qu'en cas de problème médical grave :

Le remboursement partiel de la cotisation annuelle peut être effectué dans le cas d'un arrêt total de l'activité sur l'année en cours, sous réserve de fournir un certificat médical d'incapacité à toutes activités sportives délivré soit par un médecin du sport soit par un "médecin spécialisé" dans la maladie ou la blessure dont souffre l'adhérent.

Sera refusé un certificat médical d'incapacité délivré par un médecin généraliste.

✓ Il sera possible de rattraper les cours uniquement dans le cas où l'enfant doit s'absenter pour des **raisons scolaires**, un justificatif de l'école sera alors demandé.

✓ Si l'adulte doit **s'absenter pour raisons professionnelles**, il sera possible, en fournissant un justificatif, de rattraper les cours.

✓ Inscription Tardive :

Dans le cas où l'adhérent débute l'activité avant janvier, la cotisation est entièrement due. Dans le cas où l'adhérent débute l'activité après janvier, la cotisation sera calculée au prorata du nombre de trimestres restants

FORFAIT ANNUEL

Cours enfants/adolescents/adultes	Plein tarif	2 ^{ème} enfant ou 2 ^{ème} cours	3 ^{ème} enfant ou 3 ^{ème} cours
1h de cours	512€	449€	406€
1h30 de cours	596€	518€	454€
Cours de Monocycle 2h	533€	466€	411€

Tarif étudiant post-BAC : 495€

✓ Le forfait est à régler soit par chèque à l'ordre de CIRQU'AOUETTE, soit en chèques vacances, soit en espèces, soit par virement. Il est possible de régler en plusieurs fois, dans ce cas, la totalité des chèques correspondant au forfait annuel doit être donnée dès l'inscription définitive.

5-DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

✓ Lors de la première séance, les enseignants fournissent toutes les explications voulues aux parents.

✓ Il est très important d'**être ponctuel** en ce qui concerne les horaires des cours.

✓ Pour toutes les activités, les adhérents ne doivent porter aucun bijou, les cheveux longs doivent être attachés.

Pour les cours pluridisciplinaires, les adhérents doivent être habillés avec des vêtements sports dans lesquels ils se sentent bien, avec les genoux couverts (caleçon/tee-shirt, académique...) et doivent être **chaussés impérativement de rythmiques**. Pour les cours d'acrobaties aériennes, les adhérents doivent se munir d'une solution hydro-alcoolisée pour désinfecter les mains et une paire de chaussettes propres dédiées à l'activité. Pour les cours de monocycle, les adhérents doivent porter des tennis de salle, semelles propres.

HORAIRES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h à 10h						Moyenne section maternelle 1h	9h à 10h30 AERIEN-enfants Débutant
10h30 à 12h						Grande section maternelle	11h à 12h 30 AERIEN-enfants
13h à 14h30			6/7 ans			6/7 ans	13h à 14h 30 AERIEN- adolescents
15h à 16h30			8/9 ans			8/9 ans	15h/17h A partir de 9 ans Monocycle Selon planning
17h à 18h30			+10 ans		Enfant Acrobaties Aériennes	+10 ans	
17h15 à 18h45	6/7 ans	+10 ans 17h30/19h	ADOS 19h/20h30	8/9 ans	+12 ans 19h/20h30		2/3 ans Eveil Corporel 17h30/19h
19h30 à 21h	ADULTES Acrobatie Pluridisciplinaire	ADOS Acrobaties Aériennes		ADULTES Acrobaties Aériennes			
21h/22h30			ADULTES Acrobaties Aériennes		ADULTES Acrobaties Aériennes		

✓ POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS :

Pour les ENFANTS, après règlement de l'adhésion sont proposées 2 séances d'essai pour les cours pluridisciplinaires ou 1 séance pour les cours spécialisés avant inscription annuelle.

Pour les ADULTES, après règlement de l'adhésion est proposée 1 séance d'essai avant inscription annuelle.

Il est entendu que ces cours sont pris en compte dans le forfait.

6-CONDITION D'ORGANISATION

✓ Des modifications de planning peuvent intervenir en début d'année scolaire (ex : cours annulés, fermés par manque de participants...). Dans ce cas, une solution de remplacement sera proposée. Si cette solution ne convient pas, la cotisation versée sera remboursée sans que les participants aient droit à un quelconque dédommagement.

✓ Une assemblée générale sera programmée le jeudi soir à la place du cours adulte. Ce jour sera alors récupéré durant les vacances scolaires.